



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 13 août 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant.

Madame Annie Lussier était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 31 mai 2019
 - 7.3 Autorisation à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition et la gestion d'un logiciel d'automatisation des communications
 - 8.2 Nomination d'un centre de coordination municipal substitut
 - 8.3 Utilisation par les pompiers de l'épinéphrine ainsi que du défibrillateur (DEA)
9. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie*
10. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 10.1 Financement annuel du Centre sportif régional Les Jardins du Québec 2020-2029
11. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
 - 11.1 Financement des honoraires reliés aux transactions immobilières pour l'agrandissement de l'école
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Demande de dérogations mineures afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment situé au 260, rang La Frenière non conforme à la grille de spécifications de la zone A-5 du *Règlement de zonage 2015-259*
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-08-120 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

6. LÉGISLATION

19-08-121 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-08-122 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 138 328,02 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	P
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

19-08-123 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 31 mai 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.3 du Code municipal mentionne que le conseil peut requérir le secrétaire-trésorier, en tout temps durant l'année, de rendre un compte détaillé des revenus et dépenses de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande de faire l'exercice supplémentaire d'un dépôt de ces deux états comparatifs durant le premier semestre de l'exercice financier en cours pour permettre des ajustements budgétaires s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;



No de résolution
ou annotation

II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 31 mai 2019, **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2019-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

19-08-124 Autorisation à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le 78^e congrès annuel de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec sous le thème *La FQM, porte-parole des régions* ;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès accueillera plus de 2 000 élus et de nombreux ateliers pertinents pour aider les élus municipaux dans leur prise de décision ;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès traitera sur des enjeux actuels et majeurs nécessitant l'apport des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des élus municipaux à cet évènement est très avantageuse pour la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la participation de M. Ronald Lécuyer pour un montant de 799 \$ avant taxes ; **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-08-125 Octroi d'un contrat pour l'acquisition et la gestion d'un logiciel d'automatisation des communications

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QU'À compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard ont décidé de se regrouper afin de réduire les coûts d'acquisition et de fonctionnement d'un logiciel permettant l'automatisation des communications ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de deux compagnies ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Somum Solutions	5 280.57 \$
Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA)	14 241.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission doit être réparti entre les trois municipalités ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat d'acquisition et de gestion d'un logiciel d'automatisation des communications à la compagnie *Somum Solutions*, tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 1 760.19 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée via l'aide financière octroyé par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

19-08-126 Nomination d'un centre de coordination municipal substitut

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour les actions regroupées avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington afin de respecter le règlement sur les secours minimaux quant au volet 2 du programme d'aide ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile est présentement en cours d'élaboration ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile demande de prévoir un centre de coordination substitut au cas où le centre de coordination principal serait inaccessible lors d'un sinistre ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER comme centre de coordination municipal substitut en cas de mesures d'urgence, l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington situé au 300, rue St-Patrice **ET QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington fera de même avec la nomination de l'hôtel de ville de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

19-08-127 Utilisation par les pompiers de l'épinéphrine ainsi que du défibrillateur (DEA)

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Centre a recommandé que la municipalité autorise, par résolution, l'utilisation de l'épinéphrine et du défibrillateur (DEA) ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements pourraient être utilisés par les pompiers agissant comme premier intervenant lors d'une intervention ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER les pompiers à utiliser l'épinéphrine et le défibrillateur (DEA) lors de leur intervention de premier intervenant sur le territoire de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

9. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-08-128 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-550 2008 ne répond pas aux besoins et exigences de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder une camionnette équipée d'un dompeur afin d'accomplir différents travaux, et ce, tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet, par la direction générale, lors de la session de travail du 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie* ;

EN CONSÉQUENCE un avis de motion est déposé par M. Alain Dumouchel à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			



No de résolution
ou annotation

10. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

19-08-129 Financement annuel du Centre sportif régional Les Jardins du Québec 2020-2029

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Régional les Jardins du Québec Inc. (CSR) de Saint-Rémi a demandé une aide financière annuelle dans le cadre du projet CSR 2020 qui consiste entre autres à effectuer la mise à niveau de son système de réfrigération ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier pour les travaux d'investissements estimés à 2M\$ provient en majorité de plusieurs paliers gouvernementaux, dont plusieurs municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée pour chaque municipalité est équivalente à 0,22% de leur budget de fonctionnement pour une période de 10 ans, non indexable, représentant pour la municipalité de Saint-Édouard un montant annuel de 4 669,37 \$ pour les années 2020 à 2029 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE le CSR garantie en compensation de l'aide financière :

- de faire la promotion de la municipalité dans l'implication de ce projet régional et rassembleur en allouant un espace d'affichage privilégié équivalent à celle des autres municipalités même si le montant de la contribution n'est pas le même ;
- d'offrir une visibilité accrue en allouant des espaces de commémoration ou historique ;
- d'augmenter le niveau de fréquentation de la population ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes et adultes résidents de la municipalité visitent régulièrement le CSR et que la municipalité souhaite encourager les saines habitudes de vie, promouvoir l'activité sportive et continuer de prendre part aux activités régionales établies dans cet aréna ;

CONSIDÉRANT QU'un document sera rédigé par le CSR pour fixer les clauses découlant de l'entente et qu'un article est à prévoir concernant la pérennité de l'établissement devant offrir des activités sportives aux citoyens de Saint-Édouard et de la région pour une durée minimale équivalente à la durée des contributions municipales ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité de Saint-Édouard à verser une aide financière annuelle de 4 669,37\$ au CSR pour le projet CSR 2020, pour les années 2020 à 2029 inclusivement, payée par le budget de fonctionnement **ET** d'autoriser le directeur général à signer l'entente établissant les éléments ci-haut.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulrice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

11. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

19-08-130 Financement des honoraires reliés aux transactions immobilières pour l'agrandissement de l'école

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué plusieurs transactions immobilières pour que le projet de l'agrandissement de l'école Saint-Édouard émerge ;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions ont été financées par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture d'honoraires découlant de ces transactions, mais que le montant de ceux-ci dépasse le financement autorisé aux résolutions 16-12-218 et 17-07-101 ;

IL EST PROPOSÉ QUE la Municipalité **HONORE** ses engagements **ET QUE** tous les frais occasionnés par les ententes et transactions immobilières soient **PAYÉS** à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulrice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			



No de résolution
ou annotation

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-08-131 Demande de dérogations mineures afin de permettre l'implantation d'un garage attaché au bâtiment situé au 260, rang La Frenière non conforme à la grille de spécifications de la zone A-5 du Règlement de zonage 2015-259

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2015-262 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2015-262 ;

« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de zonage, sauf les dispositions relatives aux usages et aux densités d'occupation du sol. »

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 260, rang La Frenière est aussi propriétaire du lot mitoyen 3 993 333 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER des dérogations mineures afin de permettre l'implantation d'un garage attaché au bâtiment situé au 260, rang La Frenière possédant une marge latérale de 1,10 m et une marge arrière de 9,70 m, tandis que la grille de spécifications de la zone A-5 du *Règlement de zonage 2015-259* prescrit une marge latérale de 3 m et une marge arrière de 10 m.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Boulerice demande d'appliquer le règlement interdisant la présence de garage temporaire après le 16 avril.

14. VARIA

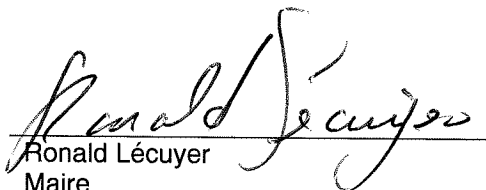
- M. Gaétan Boulerice continuera de siéger et représenter la Municipalité sur le comité de l'école Saint-Édouard pour la période 2019-2020.

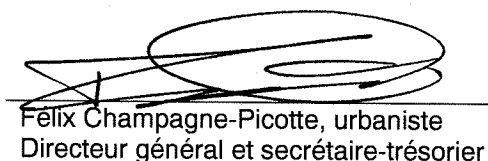
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-08-132 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 8h21

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier